



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 126 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est une mise à jour du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/59/524 et Add.1). Il fait le point de la situation au 7 octobre 2005 et contient des prévisions révisées allant jusqu'au 31 décembre 2005.

Quatre principaux indicateurs financiers sont passés en revue : les contributions mises en recouvrement, les contributions non acquittées, la trésorerie et les sommes dues aux États Membres. Au 7 octobre 2005, les montants mis en recouvrement au titre du budget ordinaire, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement étaient plus importants que ceux demandés en 2004. Les contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix étaient sensiblement moins élevées qu'en 2004 mais de nouvelles contributions devront probablement être mises en recouvrement avant la fin de l'année. Les contributions restant dues au 7 octobre 2005 étaient plus élevées qu'au 31 décembre 2004 dans le cas du budget ordinaire, des tribunaux et du plan-cadre d'équipement, et plus faibles dans le cas des opérations de maintien de la paix. Si le rythme des encaissements est analogue à celui des années précédentes, les sommes restant à percevoir au titre du budget ordinaire et des tribunaux au 31 décembre 2005 pourraient être également plus faibles qu'au 31 décembre 2004.

Les prévisions de trésorerie au 31 décembre 2005 laissent présager une amélioration par rapport au 31 décembre 2004 et ce pour toutes les catégories à l'exception des opérations de maintien de la paix, dont les liquidités totales devraient tout de même dépasser 1,5 milliard de dollars.



Les sommes dues aux pays ayant fourni des contingents et du matériel devraient augmenter légèrement plus qu'on ne l'escomptait en mai en raison du déploiement de contingents supplémentaires et d'unités de police constituées en Haïti, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, et du déploiement progressif de contingents au Soudan. Les délais de signature des mémorandums d'accord et le manque de liquidités dont pâtissent certaines missions contribueront aussi à cette augmentation. Les retards de paiement les plus importants concernent la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, dont la trésorerie sera probablement insuffisante pour effectuer les paiements prévus en décembre, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Ces retards sont en partie compensés par l'accélération des paiements faits par d'autres missions aux pays qui leur ont fourni des contingents.

La situation financière de l'Organisation reste précaire. Certaines des améliorations prévues ne se concrétiseront que si, comme les années précédentes, des sommes importantes sont encaissées au cours du dernier trimestre. Sinon, des déficits de trésorerie pourraient donc se produire. Le seul moyen d'assainir les finances de l'Organisation est que les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières intégralement et dans les délais fixés.

I. Introduction

1. Le présent rapport est une mise à jour du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/59/524 et Add.1). Il fait le point de la situation au 7 octobre 2005 et contient des prévisions révisées allant jusqu'au 31 décembre 2005.

2. Il est indispensable de doter l'ONU d'une assise financière solide et fiable si l'on veut qu'elle s'acquitte des tâches toujours plus nombreuses et plus complexes que lui confient les États Membres. Sa situation sur ce point s'est quelque peu améliorée mais elle connaît encore de graves difficultés.

3. Quatre facteurs servent généralement à évaluer la situation financière de l'Organisation : les contributions mises en recouvrement, les contributions non acquittées, la trésorerie et les sommes dues aux États Membres.

II. Situation financière au 7 octobre 2005

4. Plusieurs indicateurs de la situation financière sont en augmentation par rapport au 31 décembre 2004. L'accroissement du volume d'activité s'est traduit par une augmentation des quotes-parts de financement du budget ordinaire approuvées par l'Assemblée générale (1 milliard 828 millions de dollars des États-Unis en 2005 contre 1 milliard 483 millions de dollars en 2004), des tribunaux internationaux (295 millions en 2005 contre 273 millions en 2004) et du plan-cadre d'équipement (18 millions en 2005, rien en 2004). Les contributions au financement des opérations de maintien de la paix émises jusque-là en 2005 sont plus faibles que pour l'année 2004, mais de nouvelles quotes-parts devraient être mises en recouvrement avant le 31 décembre, sous réserve des décisions que prendront l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Toujours au 7 octobre, les contributions dues par des États Membres au titre du budget ordinaire, des tribunaux et du plan-cadre d'équipement étaient également plus élevées qu'à la fin de 2004. Les quotes-parts dues au titre des opérations de maintien de la paix étaient plus faibles en revanche, mais elles dépassaient tout de même 2,1 milliards de dollars.

5. Le Secrétaire général tient à remercier tout particulièrement les 14 États Membres qui avaient versé toutes leurs contributions dues et exigibles au 7 octobre 2005 au titre du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement : l'Allemagne, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Canada, la Croatie, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Liechtenstein, la Nouvelle-Zélande, la Sierra Leone, Singapour, la Suède et la Thaïlande. Depuis, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont également versé l'intégralité des quotes-parts dues et exigibles. Les autres États Membres sont instamment invités à suivre leur exemple.

A. Budget ordinaire

6. Au 7 octobre 2005, les contributions dues au titre du budget ordinaire étaient supérieures à 739 millions de dollars, soit une augmentation de 14 millions par rapport au 30 septembre 2004. Si le rythme des encaissements est le même que les années précédentes, l'Organisation devrait recevoir plus de 400 millions de dollars

au cours du dernier trimestre de 2005. Le montant restant à percevoir à la fin de l'année serait alors comparable à celui dû au 31 décembre 2004.

7. Sur ces 739 millions de dollars d'arriérés, 606 millions sont dus par les États-Unis d'Amérique, 64 millions par le Brésil et 22 millions par l'Argentine. Au 7 octobre 2005, les États Membres étaient 126 à avoir versé intégralement leurs quotes-parts du financement du budget ordinaire, un nombre sensiblement supérieur à celui enregistré au 30 septembre 2004 (109) et plus élevé également que celui observé au 31 décembre 2004 (124). Le Secrétaire général tient à remercier ces 126 États Membres et exhorte les autres à suivre leur exemple.

8. À la fin de 2004, la trésorerie disponible au titre du budget ordinaire et des comptes de réserve connexes s'élevait à 92 millions de dollars. Il n'a pas été nécessaire jusqu'à présent de procéder à des avances internes en 2005 pour financer le budget ordinaire et il n'y aura pas à le faire si les encaissements sont conformes à ceux des années précédentes. De fait, on estime que le montant disponible au titre du Fonds général, du Fonds de roulement et du Compte spécial devrait être supérieur de 100 millions de dollars à ce qu'il était au 31 décembre 2004. Il faut bien voir cependant que ces prévisions optimistes ne seront confirmées que si les encaissements du dernier trimestre de 2005 sont analogues à ceux des années précédentes.

B. Opérations de maintien de la paix

9. Les contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix ont dépassé 5 milliards de dollars en 2004. Le montant correspondant pour la période allant du 1^{er} janvier au 7 octobre 2005 est de 3,3 milliards de dollars mais, sous réserve des décisions que prendront l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de nouvelles quotes-parts devraient être approuvées et mises en recouvrement avant le 31 décembre.

10. Les quotes-parts de financement des opérations de maintien de la paix sont émises tout au long de l'année, au fur et à mesure que l'Assemblée générale approuve les budgets des opérations et que le Conseil de sécurité proroge leur mandat. Bien que le montant total des contributions non acquittées soit inférieur de 400 millions de dollars à ce qu'il était au 31 décembre 2004, il est supérieur à 2,1 milliards de dollars et devrait encore augmenter avant la fin de l'année. On notera cependant qu'il comprend 488 millions de dollars environ de contributions mises en recouvrement le 27 septembre 2005, soit depuis moins de 30 jours.

11. Sur les 2,1 milliards de dollars restant à percevoir au 7 octobre 2005, 607 millions étaient dus par les États-Unis d'Amérique, 576 millions par le Japon, 147 millions par l'Ukraine, 109 millions par la France, 89 millions par la République de Corée, 69 millions par la Chine et 56 millions par l'Espagne. Le solde de 511 millions de dollars était dû par 167 États Membres.

12. Au 7 octobre 2005, 17 États Membres (Allemagne, Australie, Azerbaïdjan, Canada, Croatie, Danemark, Égypte, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Liechtenstein, Micronésie (États fédérés de), Nouvelle-Zélande, Sierra Leone, Singapour, Suède et Thaïlande) avaient versé toutes leurs quotes-parts de financement des opérations de maintien de la paix dues et exigibles. L'Afrique du

Sud et le Royaume-Uni ont ultérieurement versé le montant total dû à ce titre. Tous les autres États Membres sont instamment priés de suivre leur exemple.

13. On estime à 1,5 milliard de dollars environ le montant des liquidités dont disposeront les opérations de maintien de la paix à la fin de 2005. Ce montant devrait se répartir comme suit : 1 milliard 35 millions dans les comptes des opérations en cours, 141 millions dans le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et 345 millions dans les comptes d'opérations de la paix clôturées, notamment la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït.

14. Cependant, sur les 345 millions disponibles au titre des opérations clôturées, 262 millions sont dus à des États Membres ou à des tiers ou concernent des opérations ayant un solde de trésorerie négatif. L'Assemblée générale ayant exclu la possibilité de prélever des avances internes sur les comptes des opérations de maintien de la paix en activité, 83 millions de dollars seulement peuvent être affectés temporairement au financement du budget ordinaire, des tribunaux et d'autres opérations de maintien de la paix. On notera qu'en 2005, les avances aux tribunaux ou à d'autres opérations ont atteint jusqu'à 79 millions de dollars.

15. En raison des incertitudes relatives à d'autres comptes, le Secrétaire général a l'intention de proposer de conserver les soldes disponibles des opérations de maintien de la paix clôturées.

C. Tribunaux internationaux

16. Dans ses rapports précédents, le Secrétaire général a dû appeler l'attention des États Membres sur la situation financière précaire des tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie. Malgré quelques signes de redressement, la situation demeure très fragile.

17. Les contributions dues à la fin de 2003 au titre des deux tribunaux avaient doublé par rapport à 2002 pour s'établir à près de 88 millions de dollars. Au 31 décembre 2004, leur montant était tombé à 30 millions de dollars. Pour 2005, le montant des encaissements s'élevait à 253 millions de dollars au 7 octobre, soit légèrement plus qu'au 30 septembre 2004 et celui des contributions restant dues se chiffrait à 73 millions de dollars contre 111 millions au 30 septembre 2004. En dépit de cette amélioration, le montant des arriérés reste beaucoup plus élevé qu'au 31 décembre 2004 (30 millions de dollars) et pour rester solvables, il faut que les tribunaux encaissent des sommes importantes au cours du dernier trimestre de 2005.

18. Sur les 73 millions de dollars restant à percevoir au 7 octobre, les États-Unis et le Japon devaient ensemble 28 millions de dollars environ, l'Argentine plus de 3 millions et le Brésil plus de 2,6 millions. Les 11 millions restants étaient dus par 108 États Membres.

19. L'attitude des États Membres à l'égard de leurs engagements envers les Tribunaux est pour le moins préoccupante : au 7 octobre, 112 d'entre eux n'étaient pas à jour dans le paiement des contributions à l'une au moins de ces instances et 10 n'avaient rien versé depuis leur création. À la même date, le nombre d'États Membres qui devaient des contributions au titre du budget ordinaire était limité à 65.

20. Dans le cas du Tribunal pénal international pour le Rwanda, même si les contributions attendues sont effectivement versées, il faudra probablement recourir à des avances internes, dont le montant sera peut-être sensiblement plus élevé que prévu si les encaissements effectifs sont inférieurs aux prévisions. Le Secrétaire général tient à remercier les 79 États Membres qui avaient versé toutes les contributions dues au 7 octobre. Soulignant la précarité de la situation financière des Tribunaux, il engage vivement les autres à suivre leur exemple.

III. Sommes dues aux États Membres

21. En mai 2005, on prévoyait qu'à la fin de l'année l'Organisation devrait 628 millions de dollars aux États Membres au titre des contingents et du matériel contre 549 millions au 31 décembre 2004. Selon les prévisions révisées, le montant de sa dette au 31 décembre devrait s'établir à 779 millions de dollars. L'augmentation est due à divers facteurs, au nombre desquels figurent le déploiement plus lent que prévu des contingents de la Mission des Nations Unies au Soudan, les délais de signature des mémorandums d'accord conclus avec les pays qui fournissent des contingents, le déploiement de contingents et de forces de police supplémentaires à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et les difficultés de trésorerie de certaines missions. Compte tenu des liquidités dont dispose la MONUC, il est peu probable que les remboursements prévus en décembre puissent être effectués.

22. Le Secrétaire général continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour réduire le montant dû aux États Membres, en tenant compte des besoins opérationnels de chaque mission. Comme toujours, ses efforts ne seront couronnés de succès que dans la mesure où tous les États Membres s'acquitteront de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation.

IV. Conclusions

23. La nouvelle amélioration de la situation financière que l'on peut espérer d'ici à la fin de 2005 dépend en très grande partie de l'encaissement de sommes importantes avant le 31 décembre. De graves problèmes subsistent, ce qui limite fortement la capacité de réaction de l'Organisation en cas d'insuffisance importante des recettes, les possibilités d'avances internes n'étant pas considérables. Une fois de plus, on ne saurait trop souligner combien il importe que les États Membres versent leur quote-part intégralement et plus rapidement.